

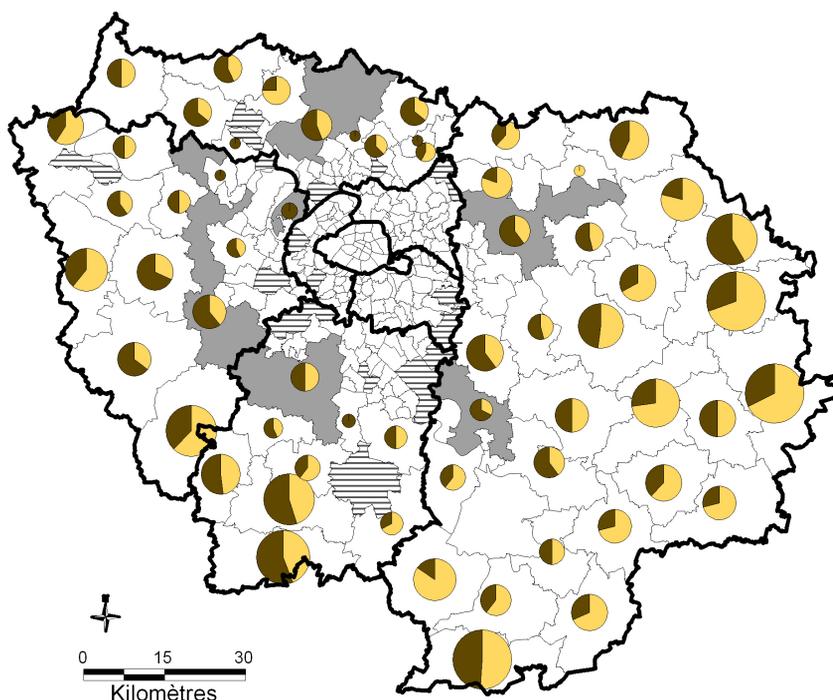
## L'installation des jeunes exploitants agricoles en Île-de-France

Cette étude dresse le portrait d'une classe d'âge (agriculteurs de moins de 41 ans) assurant le renouvellement des générations en agriculture. En 2010, les exploitations franciliennes comptent 1 200 exploitants âgés de moins de 41 ans dont 90 % sont installés sur des moyennes et grandes exploitations. Un exploitant sur deux de cette tranche d'âge a bénéficié de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA). Pourtant, malgré un niveau de formation jugé satisfaisant par les pouvoirs publics, tous les candidats à l'installation n'ont pas recours à cette aide. L'installation aidée des jeunes s'effectue majoritairement dans le secteur des grandes cultures, activité agricole dominante de la région. L'installation aidée est moins fréquente dans les exploitations de taille moyenne.

Près de la moitié des jeunes exploitants privilégie en 2010 le statut d'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL). La diversification des activités et la production sous signe de qualité sont plus fréquentes chez les jeunes exploitants aidés.

Les jeunes femmes exploitantes peinent à se faire une place : elles représentent moins de 10 % des jeunes exploitants avec DJA et un peu plus d'un quart des jeunes exploitants sans DJA.

En 2010, les exploitations agricoles franciliennes comptent 1 200 jeunes exploitants âgés de moins de 41 ans (cf. encadré méthodologie). Ils représentent près d'un cinquième des exploitants, soit moins qu'en 2000, où ils en représentaient le quart. La majorité d'entre eux exercent dans de grandes exploitations (71 %), 19 % dans des exploitations moyennes et 10 % dans de petites exploitations.



- Nombre d'installations de jeunes agriculteurs de moins de 41 ans par cantons (ou regroupements de cantons).

Secret statistique :

- Donnée non diffusée

- Donnée diffusée au niveau des regroupements des cantons contigus du département.



Sources : BD Carto@IGN, Agreste - recensement agricole 2010.

## La moitié des jeunes exploitants franciliens bénéficie de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs

Un peu plus de la moitié des jeunes exploitants franciliens exerçant dans des exploitations moyennes et grandes (cf. définitions) ont bénéficié de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA), soit un taux inférieur au taux national (2/3). Le taux est de 60 % en Seine-et-Marne mais légèrement inférieur à 50 % dans les autres départements de la grande couronne. Dans les grandes exploitations, près de deux jeunes agriculteurs sur trois ont toutefois été bénéficiaires de la DJA contre seulement un sur trois dans les exploitations moyennes.

## Niveau de formation : une condition nécessaire mais non suffisante

Un peu plus des deux-tiers des jeunes agriculteurs franciliens, quelle que soit la taille de l'exploitation, ont atteint le niveau de formation générale ou professionnelle agricole requis pour être éligible à la DJA (cf. encadré DJA). Dans les moyennes et grandes exploitations, un jeune exploitant sur deux atteint ce niveau sans avoir pour autant systématiquement bénéficié de la DJA. La non-attribution de la DJA peut s'expliquer par des facteurs souvent liés à la situation personnelle du futur exploitant, mais aussi au projet d'installation. Renoncer à demander la DJA peut aussi être un choix du futur installé, n'ayant pas la disponibilité nécessaire pour entreprendre des démarches administratives hors de l'exploitation, constituer un dossier et se former. Il peut aussi ne pas souhaiter être tenu par des engagements liés à l'attribution de la DJA, tels que tenir une comptabilité au réel (cf. définitions), adhérer à un centre de gestion pour faciliter la comptabilité afin de s'assurer de sa rentabilité, ou s'engager dans la durée pour au moins cinq ans.

Enfin, le jeune qui souhaite gérer plusieurs activités professionnelles est rarement candidat à la DJA. Or, en Île-de-France, les jeunes exploitants travaillent en grande majorité à plein temps sur leur exploitation. Le recours à un temps partiel sur l'exploitation agricole est moins fréquent lorsque le jeune exploitant est bénéficiaire de la DJA (1 sur 5 contre 1 sur 2 pour les exploitants sans DJA). Un quart des jeunes sans DJA déclarent ne pas exercer le métier d'exploitant agricole comme profession principale.

## Les aides à l'installation en agriculture

Financées à parité par l'État et l'Union européenne (FEADER Fonds de développement agricole pour le développement rural), dans le cadre du 2ème pilier de la PAC, les aides à l'installation en agriculture ont pour objectifs d'assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs à travers l'installation de « jeunes agriculteurs » qualifiés, de promouvoir la viabilité économique des exploitations et de maintenir une population rurale, notamment dans les zones défavorisées.

Le « jeune agriculteur » (JA) qui s'installe peut bénéficier :

- d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA),
- de prêts bonifiés,
- de déductions de charges sociales et fiscales.

Pour être éligible à la DJA, le candidat doit présenter un projet d'exploitation viable sur le plan économique. Son activité agricole doit lui permettre de dégager un niveau de revenu suffisant, sans toutefois dépasser trois fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) net de prélèvements sociaux.

Il doit être âgé de 40 ans maximum et disposer d'une capacité générale et professionnelle agricole équivalente au minimum à un niveau IV de formation (Bac professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole », brevet de technicien agricole (BTA)).

En contrepartie de l'obtention de cette dotation, le candidat s'engage à respecter, pendant cinq ans, certains engagements relatifs à la gestion de l'exploitation (voir <http://agriculture.gouv.fr/installation>).

Ces aides de l'Etat et de l'Europe peuvent être complétées par des aides des collectivités territoriales.

## Méthodologie

L'analyse présentée ici repose sur la caractérisation en Île-de-France des exploitations agricoles dont un des exploitants au moins était âgé de moins de 41 ans au moment du recensement 2010, en les distinguant selon qu'une dotation jeune agriculteur (DJA) avait été obtenue ou non au moment de l'installation. Un focus a été fait sur les plus jeunes agriculteurs (moins de 30 ans). Il confirme les tendances observées sur des installations très récentes. L'analyse traite principalement des moyennes et grandes exploitations, les effectifs étant très faibles en Île-de-France dans les petites exploitations (10 jeunes exploitants avec DJA et une centaine sans DJA). Dans cette étude, l'aide à l'installation est circonscrite à la seule DJA. Des informations complémentaires sur les installations tardives (après 40 ans), réalisées au cours des vingt dernières années ont par ailleurs été apportées à cette étude.

Les motivations des jeunes candidats à l'installation peuvent être variables selon les objectifs : rentabilité économique de l'exploitation ou maintien d'un patrimoine familial (reprise d'une exploitation à titre secondaire, etc.). Les jeunes agriculteurs peuvent par ailleurs bénéficier d'aides financières privées (banques, entraide familiale...). Actuellement, le montant de la DJA, dans le cadre d'une installation à titre principal, c'est-à-dire permettant de retirer au moins 50 % de son revenu professionnel des activités agricoles, varie en zone de plaine entre 8 000 et 17 300 €. Il ne constitue donc qu'une partie de l'investissement nécessaire dans le cadre d'une installation.

## Les grandes cultures : le secteur d'installation le plus fréquemment aidé

Les jeunes exploitants d'Île-de-France s'installent pour la majorité d'entre eux dans des exploitations de grandes cultures, activité dominante de la région. Les jeunes avec DJA se concentrent même davantage en grandes cultures que les jeunes sans DJA (87 % contre 71 %). Les jeunes sans DJA (presque une cinquantaine) sont deux fois plus nombreux que les jeunes avec DJA en maraîchage et horticulture. Pour ces productions, les revenus dépassent parfois le seuil d'éligibilité à la DJA, ce qui peut expliquer le moindre recours à cette aide.

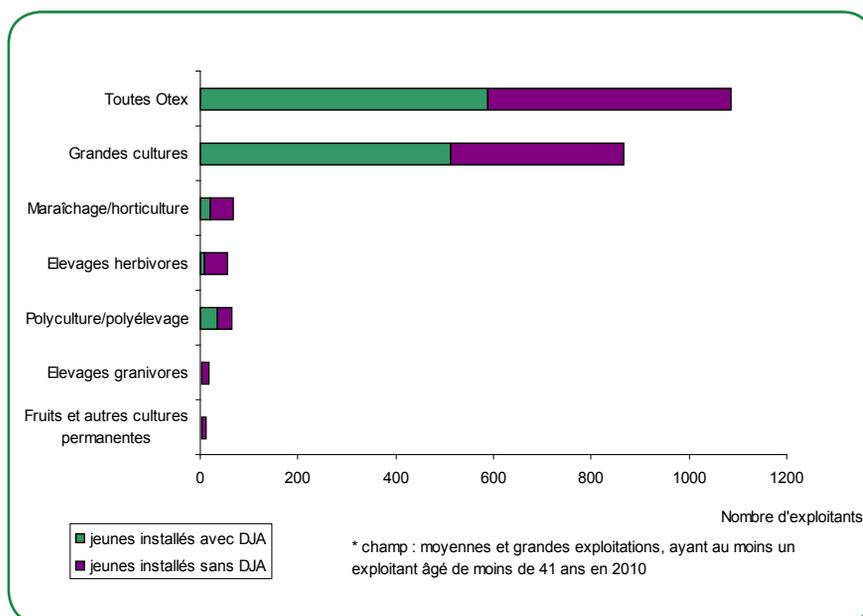
C'est le secteur de l'élevage qui fait la différence entre les exploitants avec DJA et les exploitants sans DJA. Les éleveurs spécialisés rassemblent en effet 12 % des jeunes exploitants sans DJA mais seulement 2 % des bénéficiaires de la DJA. Ils représentent soixante-dix jeunes exploitants au total. Dans le secteur de l'élevage, l'Île-de-France n'étant ni une zone de montagne, ni une zone défavorisée (cf. définitions), les aides ne sont pas majorées et peuvent apparaître moins incitatives, contrairement à d'autres régions françaises.

Le secteur polyélevage/polyculture rassemble 6 % à la fois des jeunes avec DJA et des jeunes sans DJA. Il compte un peu plus de 60 jeunes exploitants au total.

## L'installation aidée est moins fréquente dans les exploitations moyennes

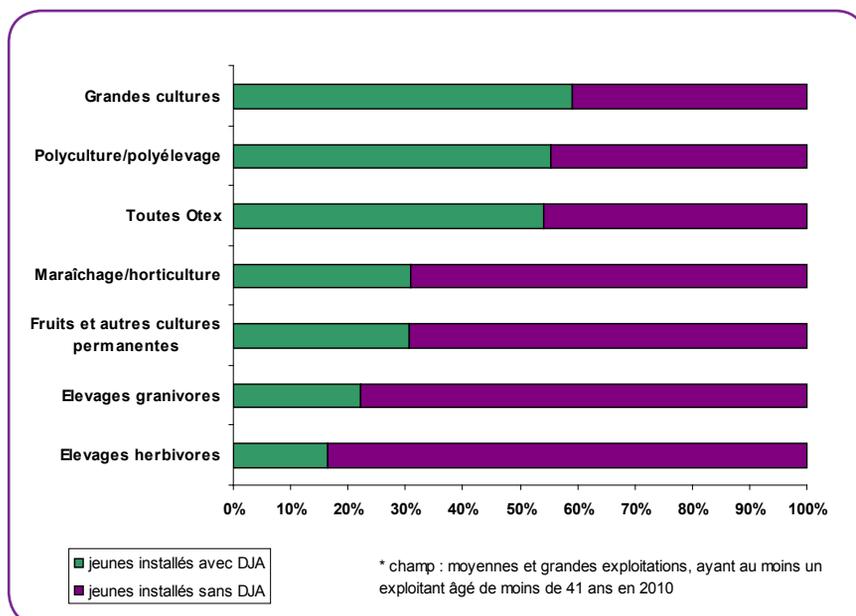
Plus d'un jeune exploitant sur deux est aidé dans les grandes exploitations de grandes cultures et de polyculture/polyélevage (cf. définitions). Dans les exploitations où exercent les jeunes avec DJA, la surface agricole utilisée est en moyenne supérieure de 42 ha à celles des exploitations où exercent des jeunes sans DJA. En revanche, moins d'un exploitant sur deux est aidé dans les exploitations moyennes, quelle que soit l'orientation de l'exploitation. L'installation aidée y demeure même marginale chez les éleveurs d'herbivores.

## Peu d'installations aidées et non aidées dans les secteurs autres que les grandes cultures en Île-de-France (\*)



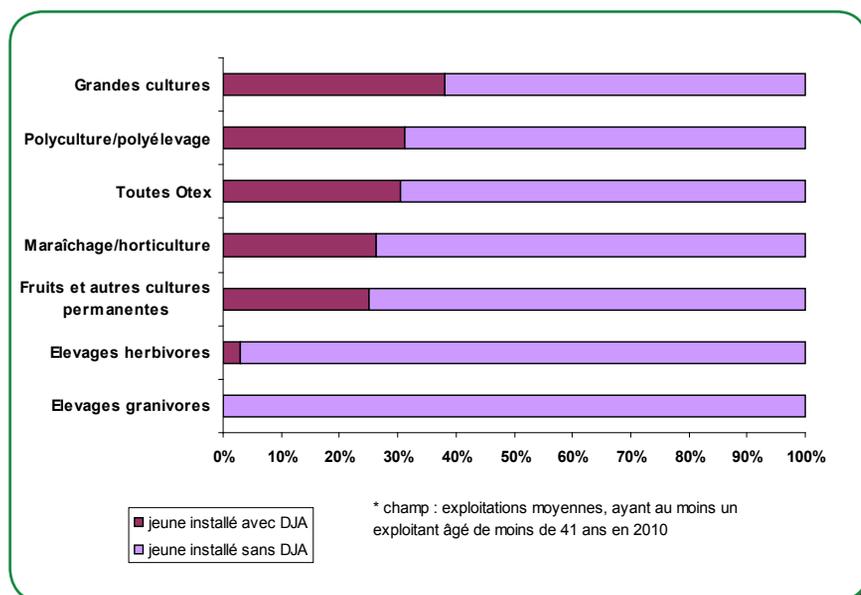
Source : Agreste, recensement agricole 2010

## Plus d'un exploitant sur deux est aidé dans le secteur des grandes cultures et en polyculture/polyélevage en Île-de-France (\*)



Source : Agreste, recensement agricole 2010

## Davantage d'installations non aidées en Île-de-France dans les exploitations moyennes (\*)



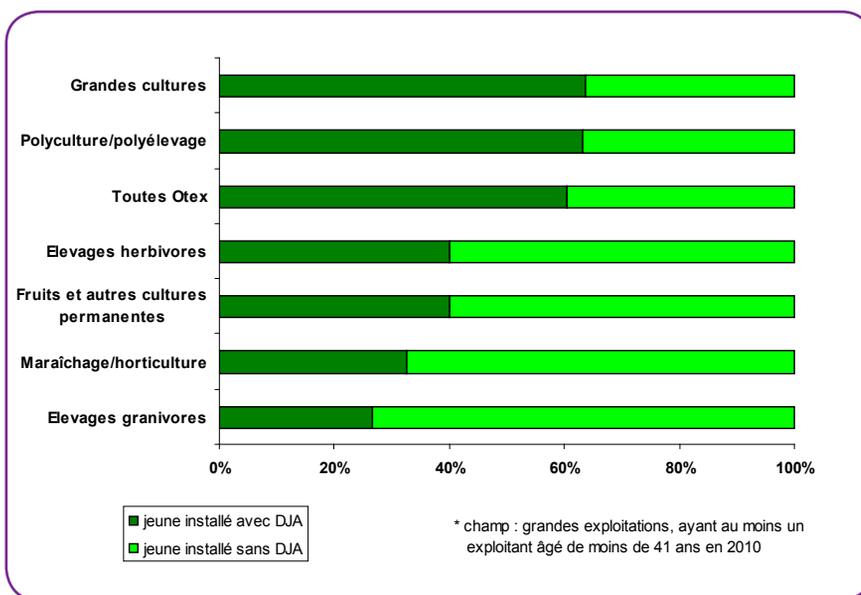
Source : Agreste, recensement agricole 2010

## Près de la moitié des installations aidées s'effectuent dans les EARL

Le statut d'entrepreneur individuel, qui reste le statut majoritaire des exploitants franciliens en 2010 n'est pas le plus prisé par les jeunes exploitants. Ces derniers exercent principalement dans des EARL (exploitations agricoles à responsabilité limitée). Leur présence dans cette structure juridique est plus élevée quand ils ont la DJA (46 %) que lorsqu'ils ne l'ont pas (40 %). Ils restent tout de même assez nombreux à s'installer en individuels et seuls 10 % s'installent en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)\*, quand ils ont la DJA. Les exploitants sans DJA se regroupent en revanche davantage dans les sociétés civiles (20 %) que les exploitants avec DJA (10 %), au détriment de l'entreprise individuelle.

\* A la date du recensement, la mise en place de GAEC entre époux agriculteurs n'était pas autorisée.

## Grandes exploitations : forte prédominance des installations aidées en grandes cultures et polyculture / polyélevage (\*)



Source : Agreste, recensement agricole 2010

## Davantage de diversification et de production sous signe de qualité chez les jeunes exploitants aidés

14 % des jeunes exploitants participent aux activités de diversification (travail à façon agricole, transformation de produits agricoles, activités de loisirs, hébergement, etc.). Ils sont un peu plus nombreux quand ils ont la DJA (15 % contre 13 % sans DJA). 14 % des jeunes avec DJA sont installés dans des exploitations qui produisent sous signe de qualité (label rouge, certificat de conformité, etc.) contre 8 % sans DJA. En revanche la commercialisation en circuits courts de produits alimentaires est plus fréquente dans les exploitations où exerce un jeune exploitant sans DJA (près de 1 sur 5 contre 1 sur 8 avec DJA), ce qui peut s'expliquer par leur présence plus marquée dans des secteurs qui se prêtent plus facilement à la commercialisation en circuit court (production de légumes, fruits ou produits laitiers).

## LES EXPLOITANTS DE MOINS DE 41 ANS DANS LES DEPARTEMENTS FRANCILIENS DE LA GRANDE COURONNE

		Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France *
<b>taux en % de DJA sur moyennes et grandes exploitations</b>		<b>60</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>48</b>	<b>54</b>
<b>Jeunes avec DJA (effectifs)</b> <i>Champ : moyennes et grandes exploitations</i>		<b>363</b>	<b>89</b>	<b>84</b>	<b>49</b>	<b>587</b>
<b>Part en %</b>						
	Hommes	91	93	89	96	91
	Femmes	9	7	11	4	9
<b>Age moyen en 2010</b>						
	Hommes	35	34	35	34	34
	Femmes	35	35	34	35	35
<b>Surface moyenne des expl.en 2010 (ha)</b>		171	151	179	163	168
<b>Statuts en 2010 en %</b>						
	Exploitations individuelles	36	31	36	20	34
	Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL)	45	46	45	55	46
	Société civile d'exploitation agricole	10	4	5	22	10
	Groupement agricole d'exploitation en commun	8	18	14	2	10
<b>Taille économique en %</b>						
	Moyennes	11	18	11	12	12
	Grandes	89	82	89	88	88
<b>Orientation technico-économique en % dont</b>						
	Grandes cultures	88	82	95	80	87
	Polyculture-Polyélevage	6	7	2	8	6
	Maraîchage-Horticulture	2	4	2	10	4
	Elevages spécialisés	2	4	0	2	2
<b>Jeunes sans DJA (effectifs)</b> <i>Champ : moyennes et grandes exploitations</i>		<b>241</b>	<b>99</b>	<b>88</b>	<b>65</b>	<b>499</b>
<b>Part en %</b>						
	Hommes	74	77	76	66	74
	Femmes	26	23	24	34	26
<b>Age moyen en 2010</b>						
	Hommes	34	34	34	33	34
	Femmes	36	34	34	33	35
<b>Formation niveau IV ou plus en %</b>		48	49	49	42	48
<b>Surface moyenne des expl.en 2010 (ha)</b>		132	104	135	134	126
<b>Statuts en 2010 en %</b>						
	Exploitations individuelles	25	33	28	18	26
	Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL)	41	33	45	38	40
	Société civile d'exploitation agricole	20	18	16	29	20
	Groupement agricole d'exploitation en commun	4	6	5	3	4
<b>Taille économique en %</b>						
	Moyennes	30	44	24	32	32
	Grandes	70	56	76	68	68
<b>Orientation technico-économique en % dont</b>						
	Grandes cultures	70	64	90	66	71
	Polyculture-Polyélevage	7	8	2	2	6
	Maraîchage-Horticulture	6	11	6	18	9
	Elevages spécialisés	15	14	2	11	12

N.B. : Le nombre de jeunes exploitants avec DJA des petites exploitations en Île-de-France est de 10.  
\* y compris les résultats de la Petite couronne qui ne sont pas significatifs

Sources : Agreste, recensement agricole 2010.

## Les jeunes exploitantes moins nombreuses et moins souvent aidées...

Dans les grandes et moyennes exploitations, les jeunes femmes représentent un peu plus d'un quart des exploitants sans DJA. Elles ne sont que 9 % parmi les jeunes exploitants avec DJA. L'âge moyen des jeunes exploitantes est en 2010 très proche de celui des hommes (35 ans) indépendamment du fait d'avoir recours à la DJA ou pas. Elles se sont installées en moyenne à l'âge de 28 ans contre 26 ans pour les hommes.

Les jeunes femmes exploitantes n'ont pas une formation de niveau aussi élevé que les hommes. Un peu moins de la moitié des jeunes femmes exploitantes exerçant dans les grandes et moyennes exploitations (45 %) ont une formation de niveau IV contre 76 % pour les hommes. Parmi les exploitantes ayant obtenu la DJA, un quart n'avait pas ce niveau de formation. Les jeunes exploitants peuvent en effet bénéficier de la DJA sans le niveau de formation requis, sous réserve d'obtenir un niveau équivalent en trois ans (procédure d'acquisition progressive de capacité professionnelle). Les jeunes femmes sont 37 % à exercer une activité complémentaire à celle d'exploitant agricole contre 28 % pour

les hommes. Une femme sur deux parmi ces jeunes exploitantes travaille à temps plein sur l'exploitation contre 74 % pour les hommes. Ce taux passe toutefois à 70 % chez les femmes quand elles ont la DJA. Un peu moins de ¼ des jeunes exploitantes travaillent dans le secteur des grandes cultures. Elles sont 13 % à se consacrer à l'élevage (moins de 5 % pour les hommes), principalement celui des ovins, caprins ou autres herbivores. Elles sont un peu moins nombreuses que les hommes à commercialiser en circuits courts des produits alimentaires (14 % des jeunes exploitantes) et beaucoup moins nombreuses à produire sous label de qualité ou à consacrer du temps à la diversification.

## ...mais plus d'une installation tardive sur deux est celle d'une femme.

Au cours des 20 dernières années, 672 chefs d'exploitation se sont installés à titre individuel tardivement (après l'âge de 40 ans). Les femmes y sont majoritaires (58 %). L'âge moyen d'installation a été de 52 ans, 49 ans pour les hommes et 54 ans pour les femmes. Il est important de souligner que l'installation tardive

des femmes en tant que chef d'exploitation est à relativiser puisqu'elle prend notamment en compte le transfert juridique entre époux lorsqu'un agriculteur cède son exploitation à son conjoint quand il part à la retraite. Ces installations tardives sont aussi nombreuses dans les petites et moyennes exploitations que dans les grandes exploitations. Près de 9 exploitants sur 10 ont un niveau de formation inférieur à celui requis actuellement pour la DJA. Le travail à temps partiel s'y rencontre fréquemment : seulement 39 % d'entre eux travaillent à plein temps sur ces exploitations et 1/3 travaillent moins d'un quart de temps. Ces exploitants installés tardivement sont un peu moins spécialisés en grandes cultures que les jeunes exploitants et les autres secteurs agricoles y sont mieux représentés. Près de 30 % des exploitants déclarent exercer une activité professionnelle (ou avoir un statut) autre qu'exploitant agricole (y compris retraité). Parmi eux, un exploitant sur 10 seulement pratique une activité de diversification. Un petit nombre de ces exploitants (3 %) est basé en petite couronne, principalement dans des exploitations spécialisées en maraîchage/horticulture.

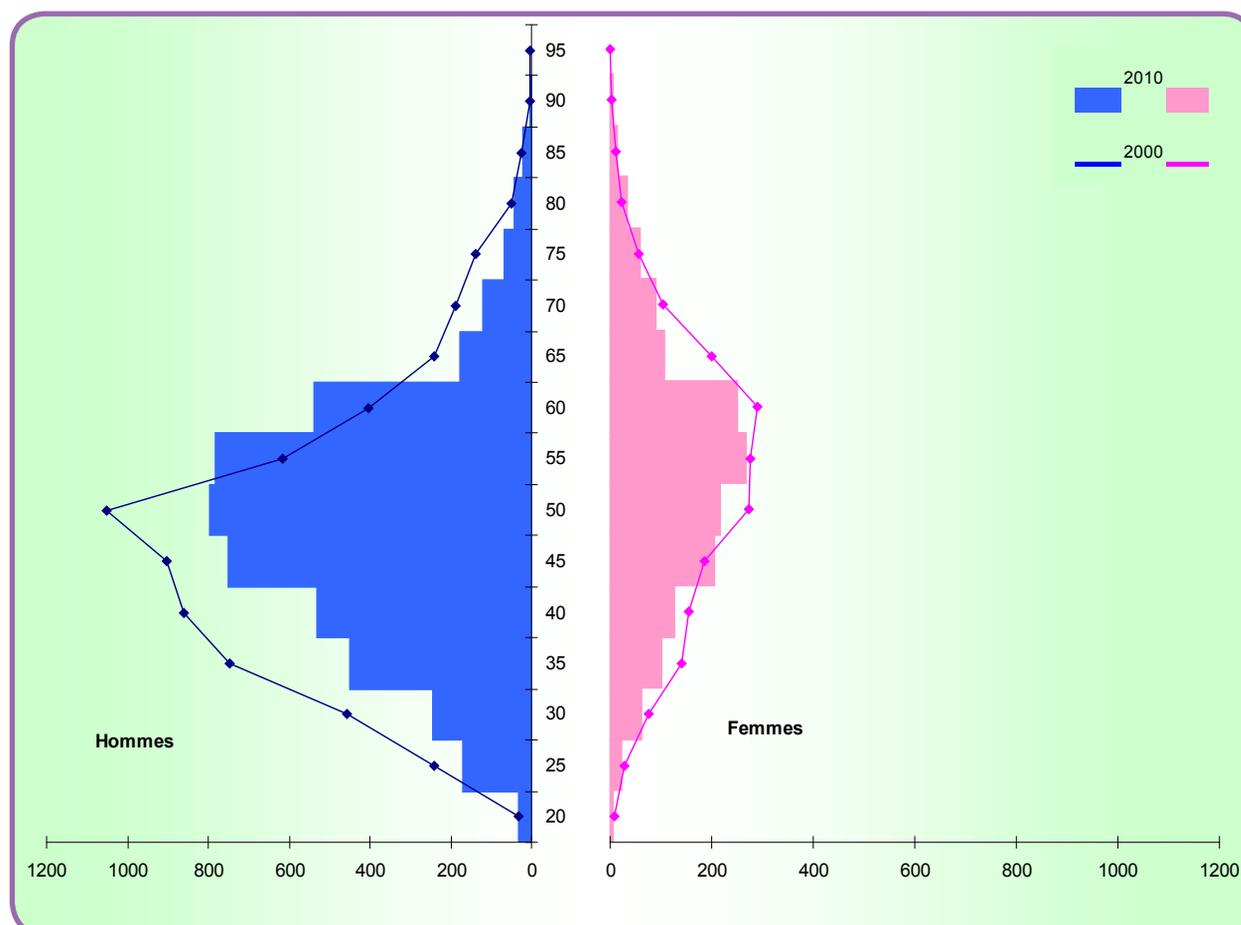
## INSTALLATIONS TARDIVES DANS LES DEPARTEMENTS FRANCILIENS

Plus de 40 ans en 2010 et installés depuis 1991	Seine-et-Marne		Val-d'Oise		Petite couronne		Île-de-France	
	Yvelines	Essonne						
<b>Installations tardives (après 40 ans) individuelles</b>	320	143	98	93	18	672		
Part en %								
Hommes	39	39	48	39	78	42		
Femmes	61	61	52	61	22	58		
Age moyen à l'installation en 2010								
Hommes	49	49	49	51	47	49		
Femmes	54	55	52	55	53	54		
Formation niveau IV ou plus en %	12	10	15	13	22	12		
Surface moyenne des expl. en 2010 (ha)	81	60	91	77	3	75		
Taille économique en %								
Petites	31	36	31	33	39	33		
Moyennes	32	38	32	35	28	33		
Grandes	37	26	38	31	33	34		
<b>Orientation technico-économique en % dont</b>								
Grandes cultures	72	62	73	71	0	68		
Polyculture-Polyélevage	9	8	14	3	11	9		
Maraîchage-Horticulture	7	10	3	13	89	10		
Elevages spécialisés	11	17	7	10	0	11		

Source : Agreste, recensement agricole 2010

## LÉGER VIEILLISSEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES FRANCILIENS

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE, TOUTES TAILLES D'EXPLOITATION CONFONDUES



Source : Agreste, recensement agricole 2010

Entre 2000 et 2010, la baisse du nombre d'exploitants franciliens est très sensible. L'âge moyen est resté quasiment stable entre les deux recensements (50 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes en 2010 contre 49 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes en 2000). Toutefois, un vieillissement de la population des exploitants apparaît à travers l'analyse des classes d'âge.

La part des jeunes exploitants âgés de moins de 40 ans est en retrait par rapport à 2000, de six points pour les hommes et de deux points pour les femmes. La part des exploitants qui ont entre 40 et 55 ans diminue également mais moins fortement. En revanche, les exploitants âgés de plus de 55 ans et de moins de 65 ans sont davantage représentés en 2010 qu'en 2000, notamment pour les hommes. Ils sont par ailleurs plus nombreux dans cette tranche d'âge en 2010. Rappelons que les mesures d'aides à la préretraite instaurées en 1992 avaient pu provoquer un déficit d'exploitants dans cette tranche d'âge en 2000. Les exploitants âgés de plus de 65 ans sont proportionnellement un peu moins nombreux qu'en 2000.

Parmi les chefs d'exploitation ou premiers coexploitants de plus de 50 ans, seuls 4 sur 10 déclarent en 2010 connaître leur successeur, quand ce n'est pas le conjoint qui reprendra l'exploitation : la transmission familiale est la plus prisée et concerne 80 % d'entre eux, mais les successeurs ne sont pas tous agriculteurs actuellement (1/2). Les deux-tiers des successeurs connus (familiaux et non familiaux) exerçaient une activité agricole en 2010.

10 % des chefs d'exploitation ou premiers co-exploitants de plus de 50 ans affirment que leur exploitation va disparaître sans successeur, les terres pouvant être éventuellement reprises par d'autres exploitations agricoles ou destinées à des finalités non agricoles.

## Définitions

### Orientation technico-économique et taille des exploitations :

Les surfaces agricoles et les cheptels d'une exploitation sont valorisés selon des coefficients techniques permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent de valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « grandes et moyennes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €. Les « grandes exploitations » ont une PBS supérieure ou égale à 100 000 €. La contribution de chaque surface ou cheptel permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (grandes cultures, maraîchage, horticulture, etc.).

### Comptabilité au réel :

Dans le régime fiscal au réel, les exploitations sont imposées sur la base des bénéfices agricoles réalisés sur 2 années consécutives. Elles doivent, à cet effet, tenir à jour un certain nombre de documents comptables (factures, livre journal, bilan, compte de résultat et annexes) conformément au Plan Comptable Général Agricole. Elles ont aussi l'obligation de faire une déclaration fiscale en supplément de la déclaration des revenus.

### Zone défavorisée :

Territoires présentant des handicaps spécifiques naturels et permanents, liés au relief, à l'altitude, à la pente et aux sols, dans lesquels le maintien de l'activité agricole est nécessaire à l'entretien de l'espace naturel (cf. directive n° 75/268/CEE).

### Pour en savoir plus :

#### Résultats du recensement agricole et publications :

Sur le site Agreste du Ministère, onglet recensement agricole  
Sur le site de la DRIAAF

#### Etudes de l'Agence de Services des paiements :

L'installation sans DJA : installation et devenir des agriculteurs sans la dotation Jeunes Agriculteurs-2012